

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 16 juillet 2018 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Octroi d'un contrat à CHAREX INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Lachine (PRR 2018), au montant de 2 320 179,53 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense de 2 668 206,46 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1806 - Neuf soumissionnaires
- 20.02** Octroi d'un contrat à ROXBORO EXCAVATION INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de l'avenue George-Leclaire, entre l'avenue du Pacifique et la rue des Érables, dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 1 083 903,21 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense de 1 152 888,21 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1812 - Six soumissionnaires
- 20.03** Octroi d'un contrat à SINTRA - RÉGION MONTÉRÉGIE-RIVE-SUD, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 11^e Avenue, entre la rue Saint-Georges jusqu'au sud de la rue Provost, dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 3 698 079,93 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense de 3 767 064,93 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1815 - Sept soumissionnaires
- 20.04** Octroi d'un contrat à COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine, au montant de 69 553,55 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense de 74 553,55 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1817 - Quatre soumissionnaires
- 20.05** Conclusion d'une entente-cadre avec LES CONSULTANTS S.M. INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels pour la surveillance environnementale dans le cadre de travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, au montant de 196 563,79 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense de 216 220,17 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1816 - Deux soumissionnaires
- 20.06** Approbation de l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et VILLE DE CHÂTEAUGUAY pour l'opération de la navette fluviale pour les années 2018 à 2022 et autorisation d'une dépense au montant de 287 494,99 \$, toutes taxes incluses

- 20.07** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE (GRAME) et octroi d'une contribution financière au montant de 5 000 \$, taxes incluses si applicables, pour la reconduction du programme de subvention pour l'achat de couches lavables
- 20.08** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS pour l'occupation du rez-de-chaussée de l'aile Nord-Sud du centre communautaire Albert-Gariépy

30 – Administration et finances

- 30.01** Approbation d'un budget de 75 000 \$, toutes taxes incluses, pour l'aménagement d'un centre de pédiatrie sociale en communauté (CPSC) afin de venir en aide aux enfants des familles en situation de vulnérabilité dans le quartier Saint-Pierre de l'arrondissement de Lachine
- 30.02** Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur 6 tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018-2020 du Service de l'eau, Direction réseaux d'eau (DRE)

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption - Règlement numéro RCA10-19002-4 modifiant le Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité en prévoyant la désignation, par le conseil d'arrondissement, d'un membre suppléant choisi parmi les résidents de l'arrondissement
- 40.02** Avis de motion, présentation et adoption d'un premier projet de règlement - Règlement numéro 2710-94 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre, dans la zone M-420, les usages « Restaurant » et « Service rapide »
- 40.03** Avis de motion, présentation et adoption d'un premier projet de règlement - Règlement numéro 2710-95 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'ajuster certaines normes touchant les arbres, l'affichage, les bâtiments accessoires, dont notamment l'utilisation d'un conteneur transformé comme bâtiment accessoire dans les zones résidentielles à certaines conditions, et assujettir un conteneur transformé au Règlement sur les usages conditionnels

47 – Urbanisme

- 47.01** Approbation de plans (PIIA) - Projet de peinture des éléments ornementaux de l'immeuble situé au 225-235, 15^e Avenue
- 47.02** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades avant et latérales de l'immeuble situé au 5110, rue Fairway
- 47.03** Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation de l'immeuble situé au 1285-1299, rue Notre-Dame

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil

70.02 Période de questions du public



Dossier # : 1187382003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Octroi d'un contrat à CHAREX INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Lachine (PRR 2018), au montant de 2 320 179,53 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense de 2 668 206,46 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1806 – Neuf soumissionnaires

D'octroyer un contrat à CHAREX INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de voirie aux endroits désignés ci-après dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 2 320 179,53 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1806 :

- rue Lemmers, entre les 51^e Avenue et 53^e Avenue;
- 31^e Avenue, entre les rues Henri-Dunant et Provost;
- 25^e Avenue, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Notre-Dame;
- avenue Vincent, entre les rues Elm et Richmond;
- avenue du Pacifique entre les adresses 1007 et 1047;
- croissant Roy, entre l'adresse 2160, croissant Roy et la rue Duff Court;

D'autoriser une dépense maximale de 2 668 206,46 \$, toutes taxes incluses, comprenant le montant du contrat octroyé à CHAREX INC., les incidences, les contingences et les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-07-09 11:50

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187382003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Octroi d'un contrat à CHAREX INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Lachine (PRR 2018), au montant de 2 320 179,53 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense de 2 668 206,46 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1806 – Neuf soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures division de la gestion des actifs de voirie a mis en œuvre un programme de réfection du réseau routier local pour l'année 2018. Une somme de 3 265 000 \$ a été accordée à l'arrondissement de Lachine pour effectuer certains travaux sélectionnés par la division des études techniques de l'arrondissement de Lachine (cette somme inclut des montants prévus pour les projets de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie).

Les rues choisies sont situées sur le réseau local de l'arrondissement et l'ont été pour leur état de dégradation avancé. La priorisation des tronçons sélectionnés a été faite grâce au plan d'intervention intégré pour les réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion des infrastructures performantes, ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Un appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 18 mai au 20 juin 2018. La durée de publication a été de 34 jours. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 24 octobre 2018.

Il y a eu deux addenda dans le cadre de cet appel d'offres:

Addenda 1 (8 juin 2018) : Modification de la date d'ouverture des soumissions, des clauses administratives et techniques, des plans et du bordereau de soumission

Addenda 2 (13 juin 2018) : Modification de la date d'ouverture des soumissions et du bordereau de soumission.

Il s'agit donc d'autoriser une dépense au montant de 2 668 206,46 \$, toutes taxes incluses, à l'entrepreneur CHAREX INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de voirie sur la rue Lemmers, sur les 31^e Avenue et 25^e Avenue, sur les avenues Vincent et du Pacifique et sur le croissant Roy dans l'arrondissement de Lachine. La dépense de 2 668 206,46 \$, toutes taxes incluses, se compose d'un octroi de contrat au montant de 2 320

179,53 \$ et des contingences au montant de 348 026,93 \$, toutes taxes incluses.

La préparation des plans et devis des travaux a été octroyée à la firme Axor Experts-Conseils inc. dans le cadre d'une entente cadre de la Ville de Montréal pour des services en conception.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0094 (30 mars 2017) - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Cima + s.e.n.c. (6 563 232,90 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (6 143 522,41 \$, taxes incluses) et Axor Experts-Conseils inc. (5 461 488,41 \$, taxes incluses) pour des services en conception, dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 16 -15643 - Huit soumissionnaires.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Lachine a eu recours à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux de réfection de pavages, trottoirs et ouvrages connexes de divers tronçons de rues (puisards, regards, boîtes de vanne et bornes-fontaines).

Les travaux seront réalisés sur les tronçons suivants :

- rue Lemmers, entre les 51^e Avenue et 53^e Avenue;
- 31^e Avenue, entre les rues Henri-Dunant et Provost;
- 25^e Avenue, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Notre-Dame;
- avenue Vincent, entre les rues Elm et Richmond;
- avenue du Pacifique entre les adresses 1007 et 1047;
- croissant Roy, entre l'adresse 2160, croissant Roy et la rue Duff Court.

Dans le présent dossier, l'enveloppe des contingences est déterminée à 348 026,93 \$, toutes taxes incluses, soit 15 % du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les travaux sont prévus débiter au mois d'août 2018 pour être complétés à l'automne 2018. Les travaux seront exécutés de manière à donner accès aux résidences et commerces dans les meilleurs délais. En dehors des heures de travaux les rues seront accessibles en circulation locale.

JUSTIFICATION

À la suite à la priorisation des travaux de réfection de pavage, trottoirs et ouvrages connexes sur divers tronçons de rue, la firme Axor Experts-Conseils inc. a produit les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission.

L'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1806 a été lancé par le Service du greffe de l'arrondissement le 18 mai 2018 et les soumissions ont été ouvertes le 20 juin 2018 à 10 h 30, au 1800, boulevard Saint-Joseph à Lachine. Neuf soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres sur 16 preneurs de cahiers. La firme CHAREX INC. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Après analyse, neuf soumissionnaires ont été déclarés conformes par le secrétaire d'arrondissement, et la firme CHAREX INC. est le plus bas soumissionnaire conforme.

L'annexe B « *Cautionnement de soumission et lettre d'engagement* » jointe à la soumission du plus bas soumissionnaire conforme ne contenait pas le nom du témoin de la compagnie

de caution. Une demande de correction a été transmise au soumissionnaire et l'annexe B corrigée est jointe à ce dossier.

Le tableau des résultats «*Tableau d'analyse des soumissions*», en pièces jointes, résume la liste des soumissionnaires conformes ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

L'écart entre la moyenne de toutes les soumissions conformes reçues et l'estimé est de 9,88 % supérieur à celui-ci.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est plus bas de 11,52 % que l'estimation détaillée des professionnels externes. La soumission est avantageuse pour la Ville, nous recommandons donc l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise CHAREX INC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux de voirie sur la rue Lemmers, sur les 31^e Avenue et 25^e Avenue, sur les avenues Vincent et du Pacifique et sur le croissant Roy est de 2 668 206,46 \$, toutes taxes incluses, et se compose d'un octroi de contrat à CHAREX INC. au montant de 2 320 179,53 \$ et des contingences au montant de 348 026,93 \$, toutes taxes incluses. Cette dépense sera assumée en totalité par la Direction des transports, division de la gestion des actifs de voirie.

Les montants sont répartis selon le tableau suivant :

	Coûts (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)	Fraction (%)
Chaussée	1 524 612,78 \$	228 691,92 \$	1 753 304,70 \$	66%
Trottoirs	795 566,75 \$	119 335,01 \$	914 901,76 \$	34%
TOTAL			2 668 206,46 \$	100%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux sont nécessaires pour un maintien en bon état de nos infrastructures routières.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine entre la division des études techniques et la division des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Août 2018

Fin des travaux : À l'automne 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 5 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-05

Marie-Josée M GIRARD
Directrice des travaux publics



Dossier # : 1187382004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à ROXBORO EXCAVATION INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de l'avenue George-Leclaire, entre l'avenue du Pacifique et la rue des Érables, dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 1 083 903,21 \$ toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense de 1 152 888,21 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1812 - Six soumissionnaires

D'octroyer un contrat à ROXBORO EXCAVATION INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de l'avenue George-Leclaire, entre l'avenue du Pacifique et la rue des Érables, dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 1 083 903,21 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1812;
D'autoriser une dépense maximale de 1 152 888,21 \$, toutes taxes incluses, comprenant le montant du contrat octroyé à ROXBORO EXCAVATION INC., les incidences, les contingences et les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-07-09 16:21

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187382004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à ROXBORO EXCAVATION INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de l'avenue George-Leclaire, entre l'avenue du Pacifique et la rue des Érables, dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 1 083 903,21 \$ toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense de 1 152 888,21 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1812 - Six soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction Réseaux d'Eau (DRE, anciennement DGSRE) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal. À la suite de différentes analyses et inspections, les conduites d'égout combinés (pluvial et sanitaire) et d'eau de l'avenue George-Leclaire, entre l'avenue du Pacifique et la rue des Érables, ont été identifiées comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Un appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 1^{er} au 22 juin 2018. La durée de publication a été de 22 jours. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 20 octobre 2018.

Il n'y a eu aucun addenda dans le cadre de cet appel d'offres.

Il s'agit donc d'autoriser une dépense au montant de 1 152 888,21 \$ toutes taxes incluses, à l'entrepreneur ROXBORO EXCAVATION INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures de l'avenue George-Leclaire, entre l'avenue du Pacifique et la rue des Érables, dans l'arrondissement de Lachine.

La dépense de 1 152 888,21 \$, toutes taxes incluses, se compose d'un octroi de contrat au montant de 1 083 903,21 \$, toutes taxes incluses, incluant des contingences au montant de 98 536,66 \$ ainsi que des incidences au montant de 68 985 \$, toutes taxes incluses, (la valeur des incidences a été déterminée et basée sur les données des projets antécédents).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0094 (30 mars 2017) - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Cima + s.e.n.c. (6 563 232,90 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (6 143 522,41 \$, taxes incluses) et Axor Experts-Conseils inc. (5 461 488,41 \$, taxes incluses) pour des services en conception, dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 16 -15643 - Huit soumissionnaires.

CM18 0523 (23 avril 2018) - Accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

1187274002 (17 juillet 2018) - L'approbation du présent dossier pour l'octroi de contrat est conditionnelle à l'approbation du dossier décisionnel pour la prise en charge des projets de la DRE par l'arrondissement de Lachine.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection des conduites d'égout et d'aqueduc ainsi que des chaussées et trottoirs de l'avenue George-Leclaire, entre l'avenue du Pacifique et la rue des Érables.

Les travaux prévus comprennent essentiellement :

- Enlèvement du pavage existant;
- Reconstruction de la chaussée et des trottoirs et bordures existants;
- Travaux de pavage;
- Remplacement des bornes-fontaines;
- Remplacement des puisards;
- Remplacement des vannes et boîtes de vanne;
- Remplacement des regards;
- Remplacement de la conduite d'aqueduc et de conduite d'égout combiné incluant des entrées de service.

Les travaux sont prévus débuter au mois d'août 2018 pour être complétés à l'automne 2018. Par contre la deuxième de pavage sera réalisée en 2019.

JUSTIFICATION

Suite à la priorisation du projet de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc par la DRE, l'arrondissement a mandaté la firme Axor Experts-Conseils inc. dans le cadre de l'entente-cadre afin de produire les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission. Il y a eu six soumissionnaires qui ont déposé une soumission sur 12 preneurs de cahiers.

Après analyse, six soumissionnaires ont été déclarés conformes par le secrétaire d'arrondissement, et la firme ROXBORO EXCAVATION INC. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le tableau des résultats «*Tableau d'analyse des soumissions*», en pièces jointes, résume la liste des soumissionnaires conformes ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

L'écart entre la moyenne de toutes les soumissions conformes reçues et l'estimé est de 23,84 % supérieur à celui-ci.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est plus haut de 2,20 % que l'estimation détaillée des professionnels externes. La soumission demeure favorable et avantageuse

pour la Ville, nous recommandons donc l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise ROXBORO EXCAVATION INC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux de réfection des infrastructures de l'avenue George-Leclaire, entre l'avenue du Pacifique et la rue des Érables, est de 1 152 888,21 \$, toutes taxes incluses, et se compose d'un octroi de contrat à ROXBORO EXCAVATION INC. au montant de 1 083 903,21 \$, toutes taxes incluses, incluant des contingences au montant de 98 536,66 \$. Le montant des incidences est de 68 985 \$, toutes taxes incluses, (la valeur des incidences a été déterminée et basée sur les données des projets antécédents).

Ces travaux seront assumés en partie par l'arrondissement (28 %) et en partie par la DRE (72 %), prorata fourni dans le tableau des répartitions des coûts fourni par l'Ingénieur-conseil en pièce jointe. À noter que ce dernier tableau de répartition de la firme Axor Experts-Conseils inc est avant taxes plutôt que taxes incluses, tel que mentionné dans les en-têtes.

Le tableau ci-dessous résume la répartition des coûts entre l'arrondissement de Lachine et la DRE:

	Prix (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Incidences (Taxes incluses)	TOTAL (Taxes incluses)	Répartition (%)
Arrondissement	275 902,63 \$	27 590,26 \$	19 315,80 \$	322 808,70 \$	28%
DRE	709 463,92 \$	70 946,40 \$	49 669,20 \$	830 079,51 \$	72%
TOTAL	985 366,55 \$	98 536,66 \$	68 985,00 \$	1 152 888,21 \$	100%

Les coûts assumés par la DRE se résument à ceux reliés aux travaux d'égout, d'aqueduc, d'une partie de la voirie et de l'aménagement situé au-dessus des conduites à remplacer. L'arrondissement de Lachine assume donc la portion restante constituée surtout d'une partie des trottoirs, d'une partie de la voirie non assumée par la DRE ainsi que la réfection des terrain à l'arrière des trottoirs.

La DRE a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Le coût assumé par la DRE, soit 830 079,51 \$ taxes incluses, représentent un coût net de 757 973,23 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financé par le règlement d'emprunt # 17-083. La répartition des coûts se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux projetés auront un impact positif sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur (débit et pression au niveau de l'aqueduc) ainsi que sur la réduction des besoins récurrents d'interventions pour l'entretien ou la réparation de l'égout de la part de la Direction des travaux publics. De par la nature des travaux réalisés, l'arrondissement s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventrer ces rues à court terme pour procéder à toute autre réparation ou remplacement de services éventuels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par la division des études techniques de l'arrondissement de Lachine

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Août 2018

Durée des travaux : 60 jours calendrier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luu Lan LE)

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Noureddine HANOUS, Service de l'eau

Lecture :

Noureddine HANOUS, 6 juillet 2018

Kathy DAVID, 5 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-05

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

Marie-Josée M GIRARD
Directrice travaux publics



Dossier # : 1187382002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à SINTRA - RÉGION MONTÉRÉGIE-RIVE-SUD, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 11e Avenue, entre la rue Saint-Georges jusqu'au sud de la rue Provost, dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 3 698 079,93 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense de 3 767 064,93\$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1815 - Sept soumissionnaires

D'octroyer un contrat à SINTRA - RÉGION MONTÉRÉGIE-RIVE-SUD, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 11^e Avenue, entre la rue Saint-Georges jusqu'au sud de la rue Provost, dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 3 698 079,93 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1815;
D'autoriser une dépense maximale de 3 767 064,93 \$, toutes taxes incluses, comprenant le montant du contrat octroyé à SINTRA - RÉGION MONTÉRÉGIE-RIVE-SUD, les incidences, les contingences et les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-07-09 16:15

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187382002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à SINTRA - RÉGION MONTÉRÉGIE-RIVE-SUD, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 11e Avenue, entre la rue Saint-Georges jusqu'au sud de la rue Provost, dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 3 698 079,93 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense de 3 767 064,93\$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1815 - Sept soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction Réseaux d'Eau (DRE, anciennement DGSRE) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

À la suite à différentes analyses et inspections, les conduites d'égout combinés (pluvial et sanitaire) et d'eau de la 11^e Avenue, entre la rue Saint-Georges jusqu'au sud de la rue Provost, ont été identifiées comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Un appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 4 mai au 19 juin 2018. La durée de publication a été de 47 jours. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 17 octobre 2018.

Un premier appel d'offres (LAC-PUB-1811) a été publié du 13 au 30 avril 2018 et pour lequel aucune soumission n'a été déposée, donc un deuxième affichage (LAC-PUB-1815) a eu lieu.

Il y a eu cinq addendas dans le cadre de cet appel d'offres:

- Addenda 1 (15 mai 2018) : Modification de la date de début des travaux. du délai de réalisation et report de la date d'ouverture des soumissions. Ainsi ajout de la clause pour les travaux en condition d'hiver pour le béton et modification du bordereau de soumission
- Addenda 2 (31 mai 2018) : Modification de la date d'ouverture des soumissions
- Addenda 3 (4 juin 2018) : Report de la date d'ouverture des soumissions, modifications mineures de clauses administratives et techniques et bordereau de soumission

Addenda 4 (7 juin 2018) : Report de la date d'ouverture des soumissions, modifications mineures de clauses administratives et techniques et bordereau de soumission
Addenda 5 (11 juin 2018) : Report de la date d'ouverture des soumissions et modifications bordereau de soumission

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0094 (30 mars 2017) - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Cima + s.e.n.c. (6 563 232,90 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (6 143 522,41 \$, taxes incluses) et Axor Experts-Conseils inc. (5 461 488,41 \$, taxes incluses) pour des services en conception, dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 16 -15643 - Huit soumissionnaires.

CM18 0523 (23 avril 2018) - Accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

1187274002 (17 juillet 2018) - L'approbation du présent dossier pour l'octroi de contrat est conditionnelle à l'approbation du dossier décisionnel pour la prise en charge des projets de la DRE par l'arrondissement de Lachine.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection des conduites d'égout et d'aqueduc ainsi que de chaussée et trottoirs de la 11^e Avenue, entre la rue Saint-Georges jusqu'au sud de la rue Provost.

Les travaux prévus comprennent essentiellement :

- Enlèvement du pavage existant;
- Reconstruction de la chaussée et des trottoirs et bordures existants;
- Travaux de pavage;
- Remplacement des bornes-fontaines;
- Remplacement des puisards;
- Remplacement des vannes et boîtes de vanne;
- Remplacement des regards;
- Remplacement de la conduite d'aqueduc et de conduite d'égout combiné incluant des entrées de service.

Les travaux sont prévus se réaliser en deux phases :

- Travaux réalisés en 2018 : Du sud de la rue Provost jusqu'à l'intersection avec la rue Sherbrooke (excluant la deuxième couche de pavage qui sera réalisée en 2019);
- Travaux réalisés en 2019 : De la rue Sherbrooke jusqu'à la rue Saint-Georges (excluant la deuxième couche de pavage qui sera réalisée en 2020).

JUSTIFICATION

L'arrondissement a mandaté la firme Axor Experts-Conseils inc. dans le cadre de l'entente-cadre afin de produire les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission. À la fin du processus d'appel d'offres sept soumissionnaires ont déposé une soumission sur 11 preneurs de cahiers.

Après analyse, sept soumissionnaires ont été déclarés conformes par le secrétaire d'arrondissement, et la firme SINTRA - RÉGION MONTÉRÉGIE-RIVE-SUD est le plus bas soumissionnaire conforme.

L'annexe H « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire » jointe à la soumission du plus bas soumissionnaire conforme comportait une erreur dans le numéro d'appel d'offres, le numéro inscrit initialement était LAC-PUB-1811 alors que le numéro de cet appel d'offres est LAC-PUB-1815. Une demande de correction a été transmise au soumissionnaire et l'annexe H corrigée est jointe à ce dossier.

Le tableau des résultats «*Tableau d'analyse des soumissions*», en pièces jointes, résume la liste des soumissionnaires conformes ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

L'écart entre la moyenne de toutes les soumissions conformes reçues et l'estimé est de 23,41 % supérieur à celui-ci.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est plus haut de 2,54 % que l'estimation détaillée des professionnels externes. La soumission demeure favorable et avantageuse pour la Ville, nous recommandons donc l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise SINTRA - RÉGION MONTÉRÉGIE-RIVE-SUD.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit donc d'octroyer un contrat au montant de 3 698 079,93 \$, toutes taxes incluses, incluant les contingences à l'entrepreneur SINTRA - RÉGION MONTÉRÉGIE-RIVE-SUD, plus bas soumissionnaire conforme.

La dépense de 3 767 064,93 \$, toutes taxes incluses, se compose d'un octroi de contrat au montant de 3 698 079,93 \$ incluant des contingences au montant de 336 189,09 \$ ainsi que des incidences au montant de 68 985 \$ toutes taxes incluses (la valeur des incidences a été déterminée et basée sur les données des projets antécédents).

Ces travaux seront assumés en partie par l'arrondissement (17 %) et en partie par la Direction Réseaux d'Eau (83 %), prorata fourni dans le tableau des répartitions des coûts fourni par l'Ingénieur-conseil en pièces jointes. À noter que ce dernier tableau de répartition de la firme Axor Experts-Conseils inc. est avant taxes plutôt que taxes incluses, tel que mentionné dans les en-têtes.

Le tableau ci-dessous résume la répartition des coûts entre l'arrondissement de Lachine et la DRE :

	Prix (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Incidences (Taxes incluses)	TOTAL (Taxes incluses)	Répartition (%)
Arrondissement	571 521,44 \$	57 152,15 \$	11 727,45 \$	640 401,04 \$	17%
DRE	2 790 369,41 \$	279 036,94 \$	57 257,55 \$	3 126 663,90 \$	83%
TOTAL	3 361 890,85 \$	336 189,09 \$	68 985,00 \$	3 767 064,94 \$	100%

Les coûts assumés par la DRE se résument à ceux reliés aux travaux d'égout, d'aqueduc, d'une partie de la voirie et de l'aménagement situé au-dessus des conduites à remplacer.

L'arrondissement de Lachine assume donc la portion restante constituée surtout d'une partie des trottoirs, d'une partie de la voirie non assumée par la DRE ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs.

La DRE a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Le coût assumé par la DRE, soit 3 126 663,90 \$ taxes incluses, représentent un coût net de 2 855 060,89 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financé par le

règlement d'emprunt # 17-083. Une portion des travaux de la DRE est admissible au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), mais la DRE ne prévoit aucune subvention pour ce contrat, puisque la TECQ14 a atteint son maximum autorisé pour la période 2014-2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux projetés auront un impact positif sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur ainsi que sur la réduction des besoins récurrents d'interventions pour l'entretien ou la réparation de l'égout de la part de la Direction des travaux publics. De par la nature des travaux réalisés, l'arrondissement s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventuellement ces rues à court terme pour procéder à toute autre réparation ou remplacement de services éventuels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par la division des études techniques de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Août 2018

Durée des travaux : 105 jours calendrier non consécutif pour les deux phases tel que décrit dans la section «Description»

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Ce projet a fait l'objet d'une offre de service en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal.

Les coûts assumés par la DRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Ceux-ci seront réalisés entre 2018 et 2020 .

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec

l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction des réseaux d'eau.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luu Lan LE)

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Noureddine HANOUS, Service de l'eau

Lecture :

Noureddine HANOUS, 6 juillet 2018
Kathy DAVID, 5 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-05

Marie-Josée M GIRARD
Directrice des travaux publics



Dossier # : 1187292003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine, au montant de 69 553,55 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense de 74 553,55 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1817 – Quatre soumissionnaires

D'octroyer un contrat à COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux réfection de la toiture de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine, au montant de 69 553,55 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1817;

D'autoriser une dépense maximale de 74 553,55 \$, toutes taxes incluses, comprenant le montant du contrat octroyé à COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE, les incidences, les contingences et les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-07-09 15:39

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187292003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine, au montant de 69 553,55 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense de 74 553,55 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1817 - Quatre soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est situé au 1800, boulevard Saint Joseph dans l'arrondissement de Lachine et a été construit entre 1914 et 1916. Le bâtiment est un édifice public qui sert de siège à l'administration municipale et qui comporte trois étages. En 2008, le rapport de l'audit des immeubles de la Ville de Montréal estimait et recommandait de refaire la toiture au 3e étage au-dessus du hall principal. Depuis ce temps, la toiture a présenté des déficiences majeures, plusieurs épisodes d'infiltration d'eau dans le bâtiment ainsi que des plaintes des occupants.

L'arrondissement de Lachine a entrepris des réparations ponctuelles de la toiture afin de colmater temporairement les lieux d'infiltration d'eau. Ces travaux de réfection partielle de la toiture de l'hôtel de ville sont nécessaires pour corriger des problèmes majeurs d'infiltration d'eau présents dans le corridor de la salle du conseil, aussi pour se conformer aux exigences du rapport d'audit effectué en 2008 et pour assurer aux employés et visiteurs une toiture étanche sans infiltration d'eau pour l'hiver 2018-2019.

Un appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 4 au 20 juin 2018. La durée de publication a été de 17 jours. La soumission est valide pendant 90 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 21 septembre 2018.

Aucun addenda a été publié dans le cadre de cet appel d'offres.

Il s'agit donc d'octroyer le contrat à l'entrepreneur COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine.

La dépense de 74 553,55 \$, toutes taxes incluses se compose d'un octroi de contrat au montant de 69 553,55 \$, incluant des contingences au montant de 5 499,50 \$ et des incidences au montant de 5 000 \$ toutes taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 2187292004 - Octroi d'un contrat à GESTION GILBERT RIEL INC., pour la modification et analyse des documents d'appel d'offres, les documents de construction et la surveillance des travaux pour la réfection partielle de la toiture de l'hôtel de ville, au montant de 4 616,25 \$, toutes taxes incluses - Contrat de gré à gré

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection partielle de la toiture de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine.

Les travaux prévus comprennent essentiellement :

- La réfection de deux (2) bassins de toiture du bâtiment;
- L'enlèvement complet de l'étanchéité;
- La pose de supports adéquats;
- L'application d'une nouvelle étanchéité de type élastomère;
- L'étanchéité de l'appentis de l'ascenseur sera refaite;
- Les solins et contre-solins seront remplacés;
- La surface totale des travaux est d'environ 1 260 pieds carrés.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a mandaté la firme Gestion Gilbert Riel Inc. afin de produire les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission. Quatre soumissionnaires ont déposé une soumission sur 7 preneurs de cahiers.

Après analyse, quatre soumissionnaires ont été déclaré conformes par le secrétaire d'arrondissement et la firme COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le tableau des résultats «*Tableau d'analyse des soumissions*», en pièce jointe, résume la liste des soumissionnaires conformes ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

L'écart entre la moyenne de toutes les soumissions conformes reçues et l'estimé est de 16,55 % supérieur à celui-ci.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est plus bas de 1,62 % que l'estimation détaillée des professionnels externes. La soumission demeure favorable et avantageuse pour la Ville, nous recommandons donc l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine est de 74 553,55 \$, toutes taxes incluses, et se compose d'un octroi de contrat à COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE au montant de 69 553,55 \$ incluant un montant de 5 499,50 \$ pour des contingences. De plus, un montant pour les incidences de 5 000 \$, toutes taxes incluses, est prévu.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'octroi du contrat soit reporté ou refusé, l'arrondissement de Lachine ne sera pas en mesure d'assurer aux employés et visiteurs une toiture étanche sans infiltration d'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par la Division des études techniques de l'arrondissement de Lachine afin d'informer les occupants et usagers de l'hôtel de ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : À la suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Automne 2018

Durée des travaux : 6 semaines après l'octroi du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

ENDOSSÉ PAR

Marie-Josée M GIRARD
Directrice travaux publics

Le : 2018-07-04



Dossier # : 1187382001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Conclusion d'une entente-cadre avec LES CONSULTANTS S.M. INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels pour la surveillance environnementale dans le cadre de travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, au montant de 196 563,79 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense de 216 220,17 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1816 - Deux soumissionnaires

De conclure une entente-cadre avec LES CONSULTANTS S.M. INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels pour la surveillance environnementale dans le cadre de travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, au montant de 196 563,79 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1816; D'autoriser une dépense maximale de 216 220,17 \$, toutes taxes incluses, comprenant le montant de l'entente-cadre conclue avec LES CONSULTANTS S.M. INC., les incidences, les contingences et les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-07-10 11:17

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187382001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Conclusion d'une entente-cadre avec LES CONSULTANTS S.M. INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels pour la surveillance environnementale dans le cadre de travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, au montant de 196 563,79 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense de 216 220,17 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1816 - Deux soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La division des études techniques de l'arrondissement de Lachine a lancé l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1816 pour des services professionnels pour la surveillance environnementale dans le cadre des travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales et d'aménagement de terrains, tels que des parcs et des espaces verts à l'arrondissement.

Les documents d'appel d'offres ont été préparés par la division des études techniques de la Direction des travaux publics. Les documents normalisés provenant de la division de la planification et du suivi environnemental du Service de l'environnement de la Ville de Montréal ont été utilisés. Ce contrat est de type entente-cadre et dans lequel différents mandats de surveillance environnementale seront octroyés.

Un appel d'offres a été publié dans le journal Constructo et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 11 mai au 7 juin 2018. La durée de publication a été de 28 jours. La soumission est valide pendant 180 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 4 décembre 2018.

Deux addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres et précisions :

- Addenda 1 : 18 mai 2018 – Reporter la date d'ouverture des soumissions pour le 7 juin, au lieu du 28 mai 2018.
- Addenda 2 : 23 mai 2018 – Réponse aux questions au sujet de l'échéancier d'exécution du contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2187382003 (24 mai 2018) : Approbation de la grille de pondération et de la formation du comité de sélection pour l'évaluation de l'appel d'offres public de services professionnels

numéro LAC-PUB-1816.

1187274002 (17 juillet 2018) - L'approbation du présent dossier pour l'octroi de contrat est conditionnelle à l'approbation du dossier décisionnel pour la prise en charge des projets de la DRE par l'arrondissement de Lachine.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre pour répondre aux besoins de l'arrondissement de Lachine en matière de surveillance environnementale des travaux et dans lequel différents mandats de surveillance seront octroyés.

En plus de la gestion et la surveillance du projet de réhabilitation de la phase 2 du secteur Pominville localisé dans le district du Canal, la firme assurera la surveillance environnementale lors de la réalisation des différents projets de construction et de rénovation d'infrastructures municipales prévus pour l'été et l'automne 2018. La firme devra assurer la surveillance environnementale de plusieurs projets en parallèle, pour un minimum de cinq techniciens affectés aux projets, répondant aux exigences du devis relativement à la qualification et l'expérience.

À la suite de l'appel d'offres public et de l'évaluation des offres par le comité de sélection, la firme LES CONSULTANTS S.M. INC. a obtenu le plus haut pointage final.

JUSTIFICATION

Comme prescrit dans les encadrements de la Ville, nous avons vérifié, au préalable, auprès du Service de l'environnement pour l'utilisation des ententes existantes; par contre, les cinq ententes existantes ne sont plus disponibles dans l'appel d'offres 16-14761. De plus, aucun appel d'offres n'était en cours de leur côté pour solliciter le marché pour la surveillance environnementale.

Dans le cadre de l'appel d'offres, il y a eu 12 preneurs du cahier des charges, dont une municipalité.

Deux soumissions ont été déposées pour cet appel d'offres, la firme *Les Consultants S.M. Inc* et la firme *Géinnovation*. Seule la firme LES CONSULTANTS S.M. INC. a obtenu une note supérieure à la note minimale requise de 70 % lors de l'évaluation des offres par le comité de sélection, tandis que la firme *Géinnovation* a obtenu une note insatisfaisante; par conséquent, l'enveloppe du prix de soumission a été retournée à la firme sans l'ouverture par l'arrondissement.

Donc, nous recommandons de conclure l'entente-cadre avec la firme LES CONSULTANTS S.M. INC. ayant obtenu le plus haut pointage.

L'estimation budgétaire pour ce contrat était évaluée à 257 371,54 \$, toutes taxes et contingences incluses. On remarque ainsi un écart favorable de 41 151,37 \$ entre l'estimation projetée des coûts et le prix de la soumission de LES CONSULTANTS S.M. INC. qui est de 216 220,17 \$ toutes taxes incluses, soit un différentiel de 15,99 %. Dans le tableau intitulé «Tableau d'analyse de coûts» en pièces jointes, on constate que les écarts de prix se situent au niveau des honoraires du directeur responsable du contrat et principalement au niveau des analyses chimiques. Les prix compétitifs de ce soumissionnaire peuvent être justifiés par les ententes que ce dernier pourrait avoir avec les laboratoires d'analyse.

Il est à noter que le coût total incluant les taxes et contingences inscrit sur le formulaire de soumission ainsi que le rapport du comité de sélection comporte une erreur de frappe, ou de sommation du sous-total et des taxes. Le coût total inscrit est de 216 420,17 \$ alors que le coût réel est de 216 220,17 \$. Une demande de correction a été transmise au soumissionnaire et le bordereau de soumission corrigé est joint à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels, la surveillance environnementale, requis lors de la réalisation des différents projets de construction et de rénovation d'infrastructures municipales. Les services professionnels seront fournis sur demande pour chacun des projets à réaliser par l'arrondissement de Lachine.

L'enveloppe maximale attribuée à cette firme permettra de couvrir plusieurs projets. Ces mandats seront confiés à l'aide de « bons de commande », dont les crédits proviendront de l'arrondissement, de la Direction Réseaux d'Eau et du Service des infrastructures en prorata des projets.

La valeur du présent entente-cadre est de 216 220,17 \$, toutes taxes et contingences incluses, pour la surveillance environnementale dans le cadre des travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales et d'aménagement de terrains. Un total estimé de 37 941,75 \$, taxes et contingences incluses, est prévu pour la surveillance et la gestion du contrat de réhabilitation du parc Pominville phase 2. Alors que la balance estimée, d'une valeur de 178 278,42 \$, taxes et contingences incluses, est prévue pour la surveillance des travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales.

Ces travaux seront assumés en partie par l'arrondissement (23 %), en partie par la Direction Réseaux d'Eau (DRE, anciennement DGSRE) (59 %) et en partie par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) (18 %), tel que l'estimation de l'arrondissement montrée dans le tableau ci-dessous. La valeur de chacun des montants assumés par chaque direction sera révisée suite à la réception des offres de services de la firme LES CONSULTANTS S.M. INC. pour chacun des projets à réaliser.

Direction	Prix (taxes incl.)	Contingences (taxes inc.)	Total (taxes incl.)	Répartition %
Arrondissement	44 806,69 \$	4 480,67 \$	49 287,36 \$	23%
DGSRE	116 691,33 \$	11 669,13 \$	128 360,46 \$	59%
SIVT	35 065,77 \$	3 506,58 \$	38 572,35 \$	18%
TOTAL	196 563,79 \$	19 656,38 \$	216 220,17 \$	100%

De plus, le tableau détaillé de la répartition des coûts estimés par l'arrondissement par projet est en pièces jointes.

La répartition des coûts est définie selon les barèmes de répartition dans le cadre d'un contrat de services professionnels, soit 80 % par la DRE pour les travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie, et 20 % pour le SIVT ou pour l'arrondissement pour le financement des travaux de réfection de chaussée tel que détaillé dans le tableau de répartition des coûts en pièces jointes. Tandis que les coûts reliés aux projets du Programme de réfection routière (PRR) sont assumés à 100 % par le SIVT.

Les coûts reliés au projet de réhabilitation du parc Pominville seront assumés à 100 % par l'arrondissement de Lachine à ce stade-ci. Cette dépense fera partie de la prochaine demande de remboursement des dépenses encourues par l'arrondissement pour la réhabilitation du parc Pominville, dans le cadre de la Réserve Passif Environnemental provenant du Service de l'environnement (le budget pour la réhabilitation du parc Pominville est prévu à la réserve du passif environnemental).

Le contrat sera valide en date de la résolution de l'octroi jusqu'à ce que le montant des honoraires ait atteint la somme maximale autorisée de 216 220,17 \$ (taxes et contingences

incluses).

Les projets identifiés au sommaire s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction Réseaux d'Eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement l'octroi du contrat des services professionnels, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

Le contrat à octroyer est de type entente-cadre et l'arrondissement peut l'utiliser lorsque des services professionnels en matière de surveillance environnementale sont requis dans le cadre de travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales. Un bon de commande sera émis pour chaque mandat confié à la firme pour des services professionnels. Le montant des bons de commande sera convenu après acceptation par la Ville de l'estimation budgétaire transmise par la firme. L'entente-cadre sera valide jusqu'à l'atteinte de la somme maximale du contrat. La DRE exigera, pour l'approbation de chaque bon de commande, une confirmation écrite des soldes disponibles pour cette entente-cadre.

Les coûts assumés par la DRE pour ces services professionnels ne concernent que les travaux d'égout et d'aqueduc. La répartition des coûts est telle que définie dans le sommaire.

Les travaux identifiés au sommaire sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Ces services professionnels seront réalisés en 2018 et 2019.

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant des projets devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée pour chaque mandat confié à la firme par cette entente-cadre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le recours aux services professionnels en environnement permettra la réalisation des travaux conformément aux normes environnementales du MDDELCC et aux exigences de la Ville de Montréal en matière de réhabilitation et gestion des sols contaminés, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'octroi du contrat soit reporté ou refusé, l'arrondissement de Lachine ne sera pas en mesure de réaliser les projets de reconstruction et réfection d'infrastructures (égout, aqueduc, voirie) et d'aménagement de parcs, notamment celui de la réhabilitation environnementale du parc Pominville phase 2, ayant comme objectif d'offrir un milieu de vie animé, sécuritaire et sain.

Des appels d'offres pour la réfection d'infrastructures ayant atteint leur durée de vie utile sont présentement en cours et il est prévu d'adjuger les contrats aux conseils de juillet et août 2018. Sans services professionnels en environnement, les appels d'offres devront être annulés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par la division des études techniques afin d'informer les citoyens, par la distribution d'avis, advenant que des interdictions de stationnement soient requises pour permettre des caractérisations de sols.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: Juillet 2018

Ordre de débuter les travaux: Selon l'échéancier des projets à réaliser

Fin des travaux: en 2019 selon l'avancement des projets

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cet appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1.

Les validations requises voulant que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par l'Autorité des marchés financiers le 23 juillet 2014 et une demande de renouvellement a été transmise le 23 février 2017, dont l'Autorité des marchés financiers a accusé réception le 28 mars 2017, fut déposée avec sa soumission.

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);
- Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001);
- Directive « Confidentialité des estimations des contrats » (C-RM-GREF-D-16-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Véronique BRISSETTE, Service de l'environnement

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 27 juin 2018

Jean CARRIER, 27 juin 2018

Véronique BRISSETTE, 27 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert MALEK

Chef de Division - Études Techniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-27

Marie-Josée M GIRARD

Directrice - Travaux Publics



Dossier # : 1183550003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Ville de Châteauguay pour l'opération de la navette fluviale pour les années 2018 à 2022 et autorisation d'une dépense au montant de 287 494,99 \$, taxes incluses

D'approuver l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine la Ville de Châteauguay, pour l'opération de la navette fluviale pour les années 2018 à 2022;
D'autoriser, à cet effet, une dépense au montant de 287 494,99 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-07-09 16:39

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183550003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Ville de Châteauguay pour l'opération de la navette fluviale pour les années 2018 à 2022 et autorisation d'une dépense au montant de 287 494,99 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit de procéder à la signature du protocole d'entente entre l'arrondissement de Lachine et la Ville de Châteauguay suite à l'appel d'offres effectuée par la Ville de Châteauguay pour retenir les services d'une navette fluviale entre la ville de Châteauguay et l'arrondissement de Lachine pour une période de 3 ans avec deux années optionnelles, soit de 2018 à 2020 (années d'options 2021 et 2022). L'arrondissement de Lachine a été mandatée par le Conseil d'agglomération pour gérer le service de navette entre l'arrondissement et la Ville de Châteauguay par la résolution CG10 0141. Ce service de navette relie le parc René-Lévesque, situé dans l'arrondissement de Lachine, au parc de la Commune, situé dans la ville de Châteauguay. Il propose un parcours très apprécié de la clientèle sur le lac Saint-Louis. Le budget soumis comprend le service de navette ainsi que toutes les dépenses afférentes. La base budgétaire a été ajustée afin de doter l'arrondissement de Lachine d'un budget annuel récurrent pour assurer la gestion du service de navette fluviale desservant le territoire placé sous son autorité. La navette entre le parc René-Lévesque et le parc de la Commune dans la ville de Châteauguay prévoit une quote-part montréalaise des coûts de ce service (50%). Celle-ci a été estimée, toutes taxes incluses, à 48 830 \$ en 2010 et à 50 295 \$ en 2011, de façon récurrente et permanente. La firme retenue est Croisières Navark inc. et le montant annuel est fixé à :

- 2018 : 54 613,13 \$, taxes incluses
- 2019 : 56 280,26 \$, taxes incluses
- 2020 : 57 602,48 \$, taxes incluses
- 2021 : 58 809,71 \$, taxes incluses
- 2022 : 60 189,41 \$, taxes incluses

Montant total : 287 494,99 \$, taxes incluses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 0462 Le 7 avril 2010, le comité exécutif autorise une dépense de 471 834 \$ pour l'opération de quatre services de navettes fluviales pour la saison 2010, dont celle entre le parc René-Lévesque de l'arrondissement de Lachine et le parc de la Commune de la ville de

Châteauguay et mandate l'Arrondissement pour gérer ladite navette.

CG10 0141 Le 22 avril 2010, le conseil d'agglomération autorise une dépense de 471 834 \$ pour l'opération de quatre services de navettes fluviales pour la saison 2010, dont celle entre le parc René-Lévesque et le parc de la Commune de la ville de Châteauguay et mandate l'Arrondissement de Lachine pour gérer ladite navette.

CA10 190340 De demander au conseil d'arrondissement d'autoriser le protocole d'entente avec Les Croisières Navark Inc. d'une durée d'un an pour l'opération de la navette fluviale entre les rives de l'arrondissement et la Ville de Châteauguay; - d'autoriser le paiement pour la navette fluviale pour la saison estivale 2010 au montant de 45 714,38 \$ à Croisières Navark Inc.

CA11 190370 De demander au conseil d'arrondissement de ratifier le protocole d'entente avec Les Croisières Navark Inc. d'une durée d'un an pour l'opération de la navette fluviale durant la saison 2011 entre les rives de l'arrondissement et la Ville de Châteauguay; d'autoriser le paiement pour la navette fluviale pour la saison estivale 2011 au montant de 45 714,38 \$ toutes taxes incluses à Croisières Navark Inc.

CA12 19 0170 De demander au conseil d'arrondissement d'approuver le protocole d'entente avec Les Croisières Navark Inc. d'une durée d'un an pour l'opération de la navette fluviale durant la saison 2012 entre les rives de l'arrondissement et la Ville de Châteauguay; d'autoriser le paiement pour la navette fluviale pour la saison estivale 2012 au montant de 46 564,88 \$ toutes taxes incluses à Croisières Navark Inc.

CA13 19 0150 Protocole d'entente pour l'opération de la navette fluviale entre les rives de l'arrondissement et la Ville de Châteauguay - Autorisations

CA18 19 0043 Acceptation de l'offre de la Ville de Châteauguay de procéder au lancement d'un appel d'offres pour un service de navette fluviale pour les années 2018 à 2022

DESCRIPTION

La navette relie le parc René-Lévesque de l'arrondissement de Lachine au parc de la Commune de la Ville de Châteauguay.

JUSTIFICATION

La Ville de Châteauguay demande à l'arrondissement de Lachine de procéder à la signature d'un protocole d'entente pour l'opération d'une navette fluviale entre le parc René-Lévesque de l'arrondissement de Lachine et le parc de la Commune de la ville de Châteauguay à la suite de l'appel d'offres qui sera lancé par la Ville de Châteauguay couvrant une période de cinq (5) ans, soit de 2018 à 2022, inclusivement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis seront détaillés dans l'intervention des Ressources financières de l'arrondissement.

poste budgétaire: 2410.0010000.301472.03301.54590.000000.0000.000000.000000.00000

Le montant est déterminé au protocole d'entente comme suit :

2018 : 54 613,13 \$, taxes incluses
2019 : 56 280,26 \$, taxes incluses
2020 : 57 602,48 \$, taxes incluses
2021 : 58 809,71 \$, taxes incluses
2022 : 60 189,41 \$, taxes incluses

Montant total : 287 494,99 \$, taxes incluses

DA pour 2018: 558967

La division des ressources financières et matérielles s'assurera que ces crédits soient inscrits au budget de l'arrondissement 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement de Lachine s'est engagé à signer ce protocole d'entente (résolution **CA18 19 0043**). Notons que la non reconduction de l'opération des navettes aurait un impact sur les habitudes des cyclistes et des piétons profitant de l'ensemble du réseau des parcs en rive et des réseaux cyclables de Montréal, du parc national des Île-de-Boucherville et de la Rive-Sud de Montréal dont la ville de Châteauguay et l'arrondissement de Lachine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Outils de communication réguliers : cahier de loisirs, calendrier annuel produit par l'arrondissement et site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-05

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture



Dossier # : 1187132001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et le GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE (GRAME) et octroi d'une contribution financière au montant de 5 000 \$, taxes incluses, si applicable, pour la reconduction du programme de subvention pour l'achat de couches lavables

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et le GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE (GRAME);
D'octroyer une contribution financière au montant de 5 000 \$, taxes incluses, si applicables, pour la reconduction du programme de subvention pour l'achat de couches lavables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-07-10 11:17

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187132001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et le GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE (GRAME) et octroi d'une contribution financière au montant de 5 000 \$, taxes incluses, si applicable, pour la reconduction du programme de subvention pour l'achat de couches lavables

CONTENU

CONTEXTE

Souhaitant maintenir des actions concrètes en lien avec le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020, l'arrondissement de Lachine poursuit le programme lancé en 2017 pour encourager les familles à utiliser des couches lavables pour bébés. Pour ce faire, elle a confié la gestion du « *Programme écologique de couches lavables* » au Groupe de recherche appliquée en macro-écologie (GRAME), porteur du programme « *Éco-quartier de Lachine* ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 19 0114 - Accorder une contribution financière de 5 000 \$ au Groupe de recherche appliquée en macro-écologie (GRAME) pour le déploiement d'un programme de couches lavables - Approuver le protocole d'entente et en autoriser la signature - Autoriser le paiement du soutien financier

DESCRIPTION

Du 17 juillet au 31 décembre 2018, ou jusqu'à épuisement des fonds alloués, 30 subventions de 150 \$ chacune seront remises aux familles résidentes afin de couvrir, en partie, les frais rattachés à l'achat de couches lavables. Chaque famille doit s'engager à utiliser les couches lavables et fournir une facture pour un ensemble de 20 couches (minimum) lavables et neuves ou toutes les factures originales couvrant une période de 12 mois d'un service complet de location de couches lavables. Un montant de 500 \$ couvrant les frais de gestion du programme sera octroyé à l'organisme Groupe de recherche appliquée en macro-écologie (GRAME). Vous trouverez ci-joint la convention.

JUSTIFICATION

La mise en place de ce programme permet de soutenir et de supporter la Politique familiale de la Ville de Montréal, de même que le plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Le programme a l'avantage de se traduire par une économie financière à la

cueillette et à l'enfouissement de 30 tonnes de déchets pour l'arrondissement (+ 10 000 \$). En plus de l'aspect de cette contribution de la Politique familiale de l'arrondissement au développement durable, la mesure peut également permettre à une famille d'économiser substantiellement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière permettra de financer 30 subventions aux familles admissibles de l'arrondissement. Les sommes octroyées seront prises dans le budget hors normes.
Montant : 5 000 \$ taxes incluses, si applicables

Code budgétaire : 2410-001000-301413-01101-61900-016491-000000-014041-00000-00000

DA : 558521

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les couches jetables sont le troisième déchet en importance dans les sites d'enfouissement; l'utilisation des couches lavables s'inscrit dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui incite les villes à mettre en valeur 65 % des matières résiduelles : on parle ici de réduction à la source (achat, déplacement), réemploi sur deux à trois ans sinon avec un autre enfant, recyclage, que ce soit en guenille ou dans un écocentre. L'utilisation de couches lavables dans 30 familles peut représenter une réduction de 30 tonnes de déchets à être enfouies.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Participation au développement durable;

- Mise en place d'actions en faveur des familles;
- Économie substantielle pour les familles participantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La diffusion du programme sera intégrée aux communications de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon RACICOT
Animateur(trice) de sports & loisirs

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-07-04

**Dossier # : 1184408004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'occupation du rez-de-chaussée de l'aile Nord-Sud du centre communautaire Albert-Gariépy

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'occupation du rez-de-chaussée de l'aile Nord-Sud du centre communautaire Albert-Gariépy, aux conditions suivantes :

- Que la Commission scolaire ait préalablement signé la convention déposée par l'arrondissement le 4 juillet 2018;
- Que l'arrondissement ait conclu une entente avec la Congrégation des Soeurs de Sainte-Anne pour la relocalisation des bureaux des employés de l'arrondissement ainsi que des organismes qui logent au centre Albert-Gariépy;

D'autoriser la directrice - culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2018-07-10 15:58**Signataire :**

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1184408004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'occupation du rez-de-chaussée de l'aile Nord-Sud du centre communautaire Albert-Gariépy

CONTENU

CONTEXTE

Au mois de janvier dernier, la présidente et le directeur général de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys sont venus rencontrer les élus et responsables administratifs de l'arrondissement de Lachine pour leur faire part de leur intention de compenser leur manque de locaux de classe par l'ajout de roulottes modulaires à l'école Catherine-Soumillard. Les gens de l'Arrondissement ont alors dû les informer que ce type de bâtiment est interdit sur le territoire de Lachine.

Dès les jours suivants, l'Administration lachinoise propose deux solutions pouvant s'avérer intéressantes et viables. La première, soit l'occupation d'une partie de l'aile A des Sœurs de Sainte-Anne, est déclinée par la CSMB, car le bâtiment ne répond pas aux normes attendues pour l'aménagement de locaux de classe.

La seconde, l'occupation d'une partie du Centre communautaire Albert-Gariépy, semble répondre adéquatement à leurs besoins à court et long termes à la suite d'une visite effectuée le 22 mars 2018 et où sont présents les gens de la CSMB et de la DCSLDS de l'arrondissement.

L'Administration ayant signifié à quelques reprises à la CSMB être en attente de l'évaluation complète de leurs besoins afin de finaliser l'entente, cette dernière l'informe, en date du 18 avril 2018, qu'elle aurait besoin de 100 % du Centre communautaire Albert-Gariépy, et ce, dès juin 2018.

Après analyse de cette demande pour le moins inattendue, l'Arrondissement se voit forcé de conclure qu'il lui sera impossible de répondre aux attentes de la CSMB et l'en avise aussitôt.

L'Arrondissement poursuit donc l'analyse du dossier et en juin, sollicite une rencontre à la CSMB pour lui proposer cinq (5) locaux du rez-de-chaussée de l'aile nord-sud du Centre communautaire Albert-Gariépy. Celle-ci se déclare satisfaite et très intéressée par les locaux proposés.

Des dates sont arrêtées afin que les conseils respectifs des entités en présence puisse entériner l'entente – soit le 26 juin 2018 pour la CSMB et le 16 juillet pour l'Arrondissement – et ensuite procéder à la signature de l'entente.

La CSMB ne s'étant pas manifestée, l'Arrondissement lui propose une rencontre, le 20 juin 2018, afin d'asseoir les modalités du bail et discuter des coûts de location et autres frais afférents au déménagement des organismes et des employés de l'Arrondissement.

La rencontre a lieu le 28 juin 2018. Lors de celle-ci, l'Arrondissement propose l'ajout d'un sixième local dans la même aile, un projet de convention incluant les coûts de location est étudié, et un accord de principe est conclu.

Le 4 juillet, l'arrondissement dépose le projet de convention tel qu'entendu. La CSMB souligne alors que les coûts de location sont trop élevés et souhaite déposer une contre-proposition à la baisse.

Le 5 juillet, après discussion, l'Arrondissement maintient le prix précédemment proposé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'Arrondissement de Lachine et la CSMB conviennent de signer une convention pour une durée de 2 années, renouvelable annuellement. Cette entente prévoit, entre autres, 6 classes, les modalités de paiement et les frais afférents à la relocalisation des organismes et employés de l'Arrondissement. Afin de compléter les modalités, l'Arrondissement devra aussi s'entendre avec les soeurs de Sainte-Anne pour signer une entente pour la location de locaux.

L'Arrondissement a déposé un projet de convention à la satisfaction des parties, le 4 juillet 2018, à la CSMB. Connaissant l'importance des locaux pour la CSMB pour la rentrée scolaire de l'automne 2018 et des aménagements qui doivent être réalisés pour accueillir les nouveaux élèves, il est demandé d'avoir la délégation de signer la convention une fois que celle-ci aura été signée par la CSMB afin d'optimiser le processus de signature.

JUSTIFICATION

La CSMB mentionne connaître une hausse importante et significative de jeunes sur leur territoire et plus particulièrement sur celui de l'Arrondissement, c'est pourquoi elle doit prévoir et ouvrir de nouvelles classes pour les étudiants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques , aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAUT
C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-09

Michel SÉGUIN
Directeur d'arrondissement adjoint



Dossier # : 1187382005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Approbation d'un budget de 75 000 \$, toutes taxes incluses, pour l'aménagement d'un centre de pédiatrie sociale en communauté (CPSC) afin de venir en aide aux enfants des familles en situation de vulnérabilité dans le quartier Saint-Pierre de l'arrondissement de Lachine

D'approuver un budget de 75 000 \$, toutes taxes incluses, pour l'aménagement d'un centre de pédiatrie sociale en communauté (CPSC) afin de venir en aide aux enfants des familles en situation de vulnérabilité dans le quartier Saint-Pierre de l'arrondissement de Lachine.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-07-09 13:53

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187382005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Approbation d'un budget de 75 000 \$, toutes taxes incluses, pour l'aménagement d'un centre de pédiatrie sociale en communauté (CPSC) afin de venir en aide aux enfants des familles en situation de vulnérabilité dans le quartier Saint-Pierre de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine souhaite soutenir le déploiement d'un centre de pédiatrie sociale en communauté (CPSC) dans le quartier Saint-Pierre qui offre des services en santé auprès des familles en situation de vulnérabilité. Le déploiement de ce centre est prévu dans le Centre Fernand-Laplace situé au 183, rue des Érables. En tant qu'arrondissement et appuyé par l'expérience des différents CPSC implantés à la Ville de Montréal, il est proposé de soutenir le développement de ce nouveau centre multi-services dans le quartier Saint-Pierre.

Le présent sommaire vise à approuver un budget de 75 000 \$, toutes taxes incluses, qui sera engagé par l'arrondissement pour mandater les services professionnels nécessaires pour la préparation des plans d'aménagement du centre selon les besoins définis par les partenaires et la réalisation des travaux d'aménagement du centre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'arrondissement de Lachine envisage d'aménager et prêter gratuitement un local aux partenaires des milieux communautaire et institutionnel dans le but d'offrir des programmes, des activités et des services aux jeunes et leurs familles, dans le cadre d'une entente de collaboration avec le CPSC. Les services ont pour objectif de répondre aux différents besoins des enfants, notamment en favorisant la découverte, l'apprentissage et l'épanouissement. Différents espaces seront à aménager dans le centre et sont définis comme suit : espace

clinique, lieu de rencontre avec l'enfant et son entourage, espace de jeux et d'observation, endroit de rencontre individuelle avec un intervenant, coin de rangement et finalement, un bureau pour la direction du CPSC.

JUSTIFICATION

L'ouverture de ce centre de pédiatrie sociale de Lachine dans le quartier Saint-Pierre permettra d'améliorer la qualité de vie des enfants des familles vulnérables et l'approbation de ce budget permettra d'assurer l'espace nécessaire qui accueillera les partenaires et répondra aux besoins des enfants.

La lettre d'appui de la Direction de l'arrondissement pour le déploiement d'un centre de pédiatrie sociale en communauté est en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée au PTI bâtiment de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services et activités qui seront offerts dans ce centre permettront de lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion en offrant des services de santé aux enfants des familles en situation de vulnérabilité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce budget, l'ouverture de ce centre n'aurait pas lieu, privant ainsi les jeunes des services dont ils ont besoin.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine entre la division des études techniques et la division des communications en collaboration avec la Division sports, loisirs et développement social, .

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Divers contrats seront octroyés pour obtenir les services professionnels nécessaires et pour réaliser les travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie HOULE, Lachine
Lynn THIBAULT, Lachine

Lecture :

Lynn THIBAULT, 5 juillet 2018
Stéphanie HOULE, 5 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-04

Marie-Josée M GIRARD
Directrice travaux publics

**Dossier # : 1187274002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur 6 tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018-2020 du Service de l'eau, Direction réseaux d'eau (DRE)

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur les 6 tronçons de rues suivants dans l'arrondissement de Lachine, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018-2020 du Service de l'eau, Direction réseaux d'eau (DRE) :

- 25^e Avenue, entre la rue Saint-Antoine et la 24^e Avenue (Lot-1);
- 10^e Avenue, entre les rues William-MacDonald et Saint-Antoine (Lot-2);
- 11^e Avenue, entre la rue Saint-Georges jusqu'au sud de la rue Provost (Lot-3);
- avenue George-Leclair, entre l'avenue du Pacifique et la rue des Érables (Lot-4);
- 8^e Avenue, entre les rues Saint-Louis et Notre-Dame (Lot-6);
- 51^e Avenue, entre les rues Sherbrooke et Sir-George-Simpson (Lot-7).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-07-06 08:35**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187274002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur 6 tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018-2020 du Service de l'eau, Direction réseaux d'eau (DRE)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de Réseaux d'Eau (DRE, anciennement DGSRE) poursuit, via son programme d'intervention dans les réseaux PTI 2018-2020, sa stratégie de gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ces interventions contribuent à améliorer les infrastructures collectives, et ce, afin d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués au maintien des réseaux d'eau témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le service offert aux citoyens en offrant une eau potable de qualité irréprochable, assurant ainsi la sécurité de la ressource et par le fait même, la santé et la qualité de vie des citoyens.

L'apport des arrondissements dans la mise en œuvre des travaux requis est donc souhaitable afin d'accroître le niveau de réalisation des projets et contribuer à la résorption du déficit d'investissement accumulé.

Le Service de l'eau assure le financement des projets autant au niveau des services professionnels externes que de la réalisation des travaux et conserve la responsabilité d'autoriser la conception ou la réalisation des ouvrages proposés.

Dans ce contexte, il est opportun de faire appel à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , afin que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception et la réalisation des travaux d'infrastructures sur les rues faisant partie du réseau administratif, dans le but de ne pas ralentir le processus d'appels d'offres et de promouvoir l'amélioration de la condition du réseau de l'arrondissement de Lachine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0523 - 23 avril 2018 - d'accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .

DESCRIPTION

Puisque les interventions sur le réseau local administratif relèvent du Service de l'eau, la DRE, il est recommandé de prendre en charge, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, la conception, la coordination, la réalisation et la surveillance des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur 6 tronçons suivants des rues dans l'arrondissement de Lachine.

- 25^e Avenue, entre la rue Saint-Antoine et la 24^e Avenue (Lot-1);
- 10^e Avenue, entre les rues William-MacDonald et Saint-Antoine (Lot-2);
- 11^e Avenue, entre la rue Saint-Georges jusqu'au sud de la rue Provost (Lot-3);
- avenue George-Leclair, entre l'avenue du Pacifique et la rue des Érables (Lot-4);
- 8^e Avenue, entre les rues Saint-Louis et Notre-Dame (Lot-6);
- 51^e Avenue, entre les rues Sherbrooke et Sir-George-Simpson (Lot-7).

Ces rues ont été visées pour la reconstruction dans la planification initiale du PRR 2018-2020. Les travaux débuteront en 2018 et se termineront en 2020. Les interventions planifiées sur ces rues sont principalement le remplacement du réseau d'égout et d'aqueduc. Les travaux sur le réseau d'aqueduc amélioreront la qualité d'approvisionnement dans certains secteurs d'alimentation (pression).

La planification de ces interventions a été basée sur l'analyse des résultats obtenus dans le plan d'intervention eau voirie ainsi que sur une multitude de critères, tels que la sécurité des piétons, la configuration des intersections, le niveau de service et l'usage des rues. Les plans de soumissions seront validés par l'équipe de la DRE avant le lancement des appels d'offres selon les exigences de la Ville centre.

Les conditions et exigences de la Ville centre comprennent les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera d'obtenir l'approbation, par le Service de l'eau, des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés, sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement, de manière à permettre la reddition de comptes exigée dans le cadre des programmes de subvention.

En réponse à l'offre de l'arrondissement et afin de rendre la prise en charge des projets possible, le Service de l'eau devra collaborer et fournir le support nécessaire à la réalisation du projet.

La DRE a examiné le dossier et accepte l'offre émanant du conseil d'arrondissement de Lachine visant la prise en charge, par ce dernier, de la conception, la coordination, la réalisation, la gestion et la supervision des travaux de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc sur les rues mentionnées ci-dessus en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

JUSTIFICATION

Ce dossier permet à l'arrondissement de répondre à ses engagements envers les citoyens concernant l'amélioration des infrastructures collectives. Aussi, l'arrondissement de Lachine s'assure de diminuer ses interventions d'urgence sur son réseau pour travailler de façon planifiée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux de remplacement des conduites d'eau et d'égout, des entrées de services ainsi que le remplacement des branchements d'égout sont assumés à 100 % par la DRE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les pertes d'eau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette autorisation, l'arrondissement ne pourra octroyer de contrat touchant les infrastructures qui relèvent du Service de l'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une procédure de communication sera établie lors de la réalisation des travaux afin d'aviser les citoyens et de réduire les impacts des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La prochaine étape consiste à approuver les sommaires décisionnels pour octroyer les contrats de construction des projets. Les travaux s'échelonnent jusqu'en 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 5 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-04

Marie-Josée M GIRARD
Directrice travaux publics



Dossier # : 1187204005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA10-19002-4 modifiant le Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité en prévoyant la désignation, par le conseil d'arrondissement, d'un membre suppléant choisi parmi les résidents de l'arrondissement

D'adopter, tel que soumis, le Règlement numéro RCA10-19002-4 modifiant le Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité en prévoyant la désignation, par le conseil d'arrondissement, d'un membre suppléant choisi parmi les résidents de l'arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-05-31 07:38

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187204005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA10-19002-4 modifiant le Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité en prévoyant la désignation, par le conseil d'arrondissement, d'un membre suppléant choisi parmi les résidents de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) joue un rôle de premier plan dans le traitement des dossiers d'urbanisme notamment :

- en étudiant et fournissant au conseil d'arrondissement des recommandations sur tout sujet touchant la planification du territoire et sur toute demande traitée en vertu d'un règlement à caractère discrétionnaire nécessitant son avis: plan d'implantation et d'intégration architecturale, dérogations mineures, projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
- en analysant et décidant des demandes de permis de démolition par le biais du Comité d'étude des demandes de démolition.

En vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10-19002) de l'arrondissement de Lachine, le comité se compose de cinq (5) membres citoyens permanents et de deux (2) élu(e)s dont l'un(e) agit comme président(e). L'ajustement au Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10-19002) proposé par l'arrondissement consiste à assurer l'efficacité du comité consultatif d'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0077 - 12 mars 2018 - Modification de la durée du premier mandat d'un membre du comité et de tout mandat subséquent d'un membre choisi parmi les résidents de l'arrondissement de Lachine

CA17 19 0291 - 20 novembre 2017 - Désignation d'un membre du conseil d'arrondissement pour agir à titre de président du comité consultatif d'urbanisme- Sommaire décisionnel 1

CA11 19 0112 - 14 mars 2011- Comité consultatif d'urbanisme - nomination des membres résidents - Sommaire décisionnel 1110212025

Règlement numéro RCA10-19002-2 sur le comité consultatif d'urbanisme adopté le 11 avril 2016;

Règlement numéro RCA10-19002-1 sur le comité consultatif d'urbanisme adopté le 14 avril 2014;

Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme adopté le 29 avril 2010.

DESCRIPTION

La modification proposée vise à modifier la composition du comité en prévoyant l'ajout d'un membre résident de l'arrondissement de Lachine, à titre de membre suppléant, tel que le prévoit l'article 147 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

JUSTIFICATION

L'ajout d'un membre suppléant est justifié afin d'assurer l'efficacité du CCU. Ce membre est nommé pour remplacer les membres du comité absents ou dans l'impossibilité d'agir. De plus, cette modification respecte les règles de régie interne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

11 juin 2018 : avis de motion; 6 août 2018 : adoption du règlement; 10 septembre 2018 : entrée en vigueur du règlement (à confirmer).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conforme aux procédures prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-05-29



Dossier # : 1186470033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2710-94 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre, dans la zone M-420, les usages « Restaurant » et « Service rapide »

D'adopter le Règlement numéro 2710-94 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre, dans la zone M-420, les usages « Restaurant » et « Service rapide ».

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-07-06 08:38

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2710-94 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre, dans la zone M-420, les usages « Restaurant » et « Service rapide »

CONTENU

CONTEXTE

Adoption du Règlement numéro 2710-94 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'introduire des dispositions visant l'ajout des usages "Restaurant" et "Service rapide" à la grille des usages correspondant à la zone M-420, le long du boulevard Saint-Joseph, entre la 7^e et la 11^e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le bâtiment au coin du boulevard Saint-Joseph et de la 10^e Avenue a récemment été acquis par de nouveaux propriétaires qui offrent l'espace commercial en location; espace pour lequel ils ont reçu presque exclusivement des propositions d'exploitation de cafés et de restaurants.

En effectuant les démarches auprès de l'arrondissement pour l'obtention d'un certificat d'autorisation, les requérants ont été informés que le règlement sur le Zonage ne permettait pas l'usage « Restaurant » dans la zone concernée.

Considérant le potentiel de l'emplacement, les nouveaux acquéreurs ont pris le parti de soumettre une demande de modification au Règlement sur le Zonage.

JUSTIFICATION

La zone mixte M-420 s'étend de la 7^e à la 11^e Avenue, le long du boulevard Saint-Joseph, tronçon sur lequel sont permis des usages tels que les bureaux de professionnels, les activités artistiques et artisanales, les galeries d'art et les antiquaires.

La zone est située entre la zone commerciale (C-421) et les zones mixtes incluses entre les 11^e et 32^e Avenues qui autorisent toutes l'usage de restauration. Sur la partie en développement, dans le secteur de Lachine-Est, les zones M-346 et M-347 prévoient également l'usage demandé.

Ainsi, l'ajout de l'usage de restauration à la zone à l'étude s'inscrit dans la continuité des usages permis sur le boulevard Saint-Joseph et contribuerait à renforcer la vocation socio-

touristique de ce dernier. Cela permettrait de plus de desservir un tronçon achalandé le long du parcours riverain.

Sur un plan plus général, la demande de modification rejoint les objectifs du Plan d'urbanisme qui visent la revitalisation et la mise en valeur du secteur du Vieux-Lachine. En effet, et bien que cet objectif concerne plus particulièrement le cadre bâti et les composantes du paysage naturel, l'implantation d'activités attrayantes tant pour la population locale que celle de transit permet de maintenir le dynamisme et la vitalité du secteur.

La DDTSA recommande ainsi l'ajout des usages « Restaurant » et « Service rapide » à la grille des usages numéro 16A/38A, pour la zone M-420.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-07-03



Dossier # : 1187204007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2710-95 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'ajuster certaines normes touchant les arbres, l'affichage, les bâtiments accessoires, dont notamment l'utilisation d'un conteneur transformé comme bâtiment accessoire dans les zones résidentielles à certaines conditions, et assujettir un conteneur transformé au Règlement sur les usages conditionnels

D'adopter le Règlement numéro 2710-95 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'ajuster certaines normes touchant les arbres, l'affichage, les bâtiments accessoires, dont notamment l'utilisation d'un conteneur transformé comme bâtiment accessoire dans les zones résidentielles à certaines conditions, et assujettir un conteneur transformé au Règlement sur les usages conditionnels.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-07-06 08:38

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187204007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2710-95 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'ajuster certaines normes touchant les arbres, l'affichage, les bâtiments accessoires, dont notamment l'utilisation d'un conteneur transformé comme bâtiment accessoire dans les zones résidentielles à certaines conditions, et assujettir un conteneur transformé au Règlement sur les usages conditionnels

CONTENU**CONTEXTE**

Modification au Règlement sur le zonage (2710) afin d'ajuster certaines normes touchant les arbres, l'affichage, les bâtiments accessoires dont notamment l'utilisation d'un conteneur transformé (recyclé) comme bâtiment accessoire dans les zones résidentielles à certaines conditions et assujettir un conteneur transformé au Règlement sur les usages conditionnels (RCA05-19010).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le présent règlement vise notamment les éléments suivants :

- 1) de supprimer la norme de hauteur minimale de 5,5 mètres pour le bâtiment dans la zone R-326;
- 2) de remplacer dans la définition «d'étage», la norme édictant qu'une mezzanine, représentant 10 % ou moins de la superficie de l'aire de plancher qu'elle surmonte, n'est pas considérée comme un étage. » afin d'augmenter cette norme à 40 %;
- 3) d'ajuster la liste des essences d'arbres et des espèces de plantes envahissantes interdites;
- 4) de prévoir lors de l'évaluation de l'état d'un arbre, que seul un ingénieur forestier puisse déposer un rapport technique lorsque requis par l'arrondissement;
- 5) de prévoir comme document exigé lors d'une demande de certificat d'autorisation, la résolution du conseil de la copropriété autorisant l'abattage de ou des arbres à abattre;
- 6) de permettre au requérant lors d'une demande de certificat d'autorisation, la possibilité de déposer un certificat de localisation ou lorsque celui-ci n'est pas disponible, un plan à l'échelle, tel que le règlement le prévoit déjà;
- 7) de préciser le cadre d'intervention lors de la plantation d'arbres :
 - en remplacement d'un arbre abattu avec un certificat d'autorisation;

- obligatoire pour tout projet de construction, d'agrandissement ou d'aménagement ou d'agrandissement d'une aire de stationnement

8) Diminuer le diamètre d'un arbre au moment de la plantation en fonction du type d'arbres feuillus ou conifères;

9) de préciser la norme actuelle qui prévoit que lorsque le terrain ne permet pas le remplacement par un arbre de même canopée, l'autorité compétente peut autoriser la plantation de plus d'un arbre de canopée moindre en guise de compensation;

10) de permettre pour les usages résidentielles, le partage de cases de stationnement en tout ou en partie sur un autre terrain que celui desservi par l'usage;

11) de préciser que le nombre d'accès au terrain est un maximum;

12) de calculer la pente de la partie extérieure d'un accès menant à une case de stationnement intérieure à partir de la limite intérieure du trottoir ou de la bordure de rue, le cas échéant;

13) de prévoir que le système d'installation d'une enseigne permanente principale installées en saillie ne doit plus être approuvé par un ingénieur professionnel conformément aux normes édictées par l'Association canadienne de normalisation (ACNOR);

14) de fixer des dispositions particulières pour l'affichage des supermarchés de 3 000 m² et plus du type 231, des grandes superficies du type 233 et des concessionnaires automobiles du type 243;

15) de prohiber l'utilisation de conteneurs comme bâtiment accessoire à moins que les conteneurs transformés en pavillon de jardin ou en bâtiment accessoire desservant un usage résidentiel soient autorisés comme usage conditionnel et ce, à certaines conditions prescrites au Règlement numéro RCA05-19010 relatif aux usages conditionnels;

16) de prévoir que les unités de lave-auto lorsqu'elles sont détachées du bâtiment principal sont considérées comme bâtiment accessoire;

17) de diminuer la distance entre un bâtiment accessoire et un bâtiment principal de 3,0 mètres à 1,5 mètre;

18) de supprimer la norme à l'effet que tout nouveau bâtiment principal ne doit plus former un angle maximal de 5 degrés.

JUSTIFICATION

Voir le tableau en pièce jointe au présent sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans le journal local Le Messenger annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le présent projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire pour les éléments de stricte concordance et concerne l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

- Avis de motion et adoption du projet de règlement
- Avis public annonçant la tenue de l'assemblée de consultation publique
- Tenue de la consultation publique
- Adoption du second projet de règlement
- Adoption du règlement

- Émission du certificat de conformité

- Avis public (promulgation) annonçant l'entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, aux encadrements administratifs et au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-07-04



Dossier # : 1186470029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de peinture des éléments ornementaux de l'immeuble situé au 225-235, 15e Avenue

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 19 avril 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation de peinture des éléments ornementaux de l'immeuble situé au 225-235, 15^e Avenue.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-07-06 08:39

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186470029**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de peinture des éléments ornementaux de l'immeuble situé au 225-235, 15e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la peinture des éléments ornementaux du bâtiment sis au 225-235, 15^e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le propriétaire du bâtiment sis au coin de la 15^e Avenue et de la rue Notre-Dame souhaiterait donner un aspect plus contemporain à son immeuble en repeignant les parties en aluminium de couleur gris foncé.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 juin 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-07-03



Dossier # : 1186470030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades avant et latérales de l'immeuble situé au 5110, rue Fairway

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 1^{er} mai 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation de transformation des façades avant et latérales de l'immeuble situé au 5110, rue Fairway.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-07-06 08:39

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186470030**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades avant et latérales de l'immeuble situé au 5110, rue Fairway

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation des façades avant et latérales du bâtiment sis au 5110, rue Fairway.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La compagnie d'ébénisterie Alongi Shop soumet une proposition de rénovation de son bâtiment. Pour la façade avant, le choix s'est porté sur un revêtement métallique de couleur champagne en remplacement de la brique et de couleur noire pour le traitement de l'entrée. Sur les façades latérales, les mêmes couleurs sont reprises autour de la fenestration. Sur ces façades, la brique existante est conservée.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 juin 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-07-03



Dossier # : 1186470031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation de l'immeuble situé au 1285-1299, rue Notre-Dame

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 18 mai 2018 accompagnant une demande de permis de construction pour un agrandissement en cour arrière et la transformation de la partie existante de l'immeuble situé au 1285-1299, rue Notre-Dame.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-07-06 08:39

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation de l'immeuble situé au 1285-1299, rue Notre-Dame

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement en cour arrière et la transformation de la partie existante du bâtiment sis au 1285-1299, rue Notre-Dame.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Pour leur nouveau restaurant, les propriétaires ont opté pour la rue Notre-Dame. Ils ont ainsi récemment acquis le bâtiment au coin de la 13^e Avenue, anciennement occupé par Ô Saveurs. Avant de s'installer, les nouveaux acquéreurs souhaitent rénover le bâtiment et apprêter la façade aux couleurs de l'enseigne de restaurant. La principale intervention consistera ainsi à modifier les vitrines commerciales qui laisseront place à des portes de garage vitrées, encadrées d'acier noir. Chacune des vitrines sera surmontée d'une marquise en aluminium gris foncé, destinée à recevoir les enseignes. Les portes d'entrée, actuellement pleines, seront remplacées par des portes vitrées, encadrées d'acier noir. La vitrine en saillie sera également rénovée. Le projet prévoit le remplacement de la vitre et du parement à la base. À l'étage, l'ensemble des fenêtres et la porte-fenêtre seront remplacées. La marquise du rez-de-chaussée sera rehaussée par un garde-corps en acier noir afin de rendre le balcon conforme.

Sur la 13^e Avenue, une nouvelle ouverture est prévue en plus du remplacement de la porte et des fenêtres à l'étage et du prolongement de la marquise le long des ouvertures. La partie arrière du bâtiment sera agrandie pour rejoindre la section avant de la façade latérale. L'espace sur le toit sera aménagé en terrasse. En façade arrière, le revêtement sera remplacé par un clin de bois de couleur grise, reprenant celle des marquises en cour avant et de la corniche en bois. Le même matériau servira de parement à l'ajout. L'ensemble des portes et fenêtres seront remplacées par de nouvelles de mêmes dimensions, avec des encadrements en aluminium noir.

Les modifications extérieures accompagnent un réaménagement complet des espaces intérieurs, commerciaux et résidentiels.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 juin 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-07-03